



Appel à Projets associatifs pour les Journées Maliennes 2019

Les Journées Maliennes se déroulent tous les deux ans (précédentes éditions en 2015 et 2017). Elles représentent un évènement phare de la Ville d'Angers pour sensibiliser les angevins à la culture malienne et valoriser les liens très étroits existant entre Angers et Bamako depuis maintenant 45 ans. En cela, elles participent pleinement à l'ouverture interculturelle du public angevin et aux multiples résonnances entre nos territoires.

Elles se dérouleront cette année du mercredi 02 au samedi 05 octobre 2019 inclus. La programmation mettra à l'honneur les richesses culturelles du Mali dans les domaines artistiques, sportifs, culinaires et autres.

Afin de mobiliser les associations angevines sur cet évènement, la Ville d'Angers lance un appel à projets **pour la journée de clôture du samedi 05 octobre 2019 à Angers.**

1. Objet

L'objet de l'appel à projets est de mettre à l'honneur pendant les Journées Maliennes les initiatives des associations angevines visant à faire connaître la culture malienne. Les manifestations devront obligatoirement se dérouler sur le territoire de la ville d'Angers la journée du **samedi 05 octobre 2019.**

2. Conditions de l'appel à projets

Seule une association (Loi 1901), ayant son siège sur le territoire angevin est habilitée à proposer un projet. Chaque association ne peut présenter qu'un seul projet.

Les projets s'inscriront prioritairement dans les thématiques suivantes :

- Découverte et valorisation du patrimoine malien qu'il soit artistique, gastronomique ou autre.
- Sensibilisation et échange avec le public sur un sujet touchant à l'actualité malienne ;
- Présentation d'un ouvrage ou d'un contenu multimédia relatif au Mali et à sa culture (livres, films, ...)

Les projets proposés pourront combiner différentes typologies d'actions (sensibilisation et débat, promotion, etc.). Un projet présentant les actions humanitaires et/ou d'aide au développement menées au Mali ne pourra pas être retenu.

3- Critères de choix des projets retenus

La sélection des projets sera opérée par la Ville en tenant compte :

- de la mise en valeur et sensibilisation à la culture malienne au sens large
- de la qualité du projet (inscription dans les thématiques précitées, originalité, horaires, lieu, nombre de personnes visées par la manifestation, etc.)

- de la cohérence des moyens mis en œuvre pour porter le projet : en ressources humaines et sur le plan du budget prévisionnel.

4- Subvention

Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention de la Ville d'Angers entre 100 et 500 €, sous réserve de la transmission d'un budget prévisionnel.

Les projets sélectionnés seront intégrés à la programmation des Journées Maliennes et bénéficieront du plan de communication de la Ville.

Le logo de la Ville d'Angers devra apparaître sur tout autre document émanant de l'association présentant ou communiquant sur son projet intégré aux Journées Maliennes.

5- Modalités

a) Les associations compléteront la fiche de projet en annexe et joindront tout document utile à l'appui de leur proposition (description du projet, budget prévisionnel, brochures...)

Les documents seront à déposer :

- par voie électronique (julian.creuze@ville.angers.fr)
- ou à adresser en version papier à l'adresse suivante :

Ville d'Angers - Service des Relations Internationales
Hôtel de Ville – BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

b) Date limite de réception des projets : **30 juin 2019**

c) Demande d'informations :

julian.creuze@ville.angers.fr / Tel : 02 41 05 40 82